

Annexe 2
Format du certificat

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

ACADÉMIE

**CERTIFICAT D'APTITUDE
À L'ENSEIGNEMENT AÉRONAUTIQUE**

Vu le procès-verbal établi le par le président du jury,

Le certificat d'aptitude à l'enseignement aéronautique, session, est délivré à

.....

né(e) le à

Fait à, le

Le recteur de l'académie

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E